



# CONSEIL MUNICIPAL

## DÉLIBÉRATION N° 22-324 – 6 décembre 2022

### Finances locales

#### Divers

Quorum : 15

Présents : 24

Délibérations n° 22-306 à 22-318  
25

Délibérations n° 22-319 à 22-331

Pouvoirs : 3

Votants : 27

Délibérations n° 22-306 à 22-318  
28

Délibérations n° 22-319 à 22-331

#### Présents :

Dominique DELAMARRE – Philippe SALAÛN – Laurence BIENNE – Mathieu LUCAS MOUNIER – Jean-Philippe MEHU – Hermine TOFFOLETTI – Jean LEMOINE – Anne GADBY – Joël SIELLER – Jean-Marc JOUMIER – Nadine JOUAULT – Pascale THEZE – Françoise LEBRUN – Sandrine THURET – Cédric BINET – Catherine CHERIF – Matthieu CHANEL – Julien DUBOIS – Sylvie LE LAY – Thierry PRESSARD – Hélène LE BARS – Michèle MOTEL – Patrick JUMEL – Patricia AUGUIN – Quentin PILLET (de la délibération n° 22-319 à 22-331)

#### Excusés :

Isabelle LEBOURDAIS – Audrey GROSHENY – Bruno MARGOTTIN – Quentin PILLET (de la délibération n° 22-306 à 22-318)

#### Absent :

François CHARMETEAU

#### Pouvoirs :

Isabelle LEBOURDAIS à Hermine TOFFOLETTI – Audrey GROSHENY à Sylvie LE LAY – Bruno MARGOTTIN à Michèle MOTEL

#### Secrétaire de séance :

Julien DUBOIS

L'an deux mille vingt-deux, le six décembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune de GUICHEN s'est réuni salle du Conseil municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Dominique DELAMARRE, Maire, après avoir été convoqué le trente novembre deux mille vingt-deux, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### Location de salles – Tarifs 2023

Considérant l'avis favorable des Commissions Vie associative – Sports – Loisirs et Finances – Budgets, réunies respectivement les 3 et 23 novembre 2022,

Etant entendu l'exposé de Cédric BINET,

Il est proposé, pour l'année 2023, d'appliquer les tarifs joints en annexe.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, se prononce par vote à main levée et accepte ces propositions à l'unanimité.

Le Maire,

Dominique DELAMARRE



Le secrétaire de séance,

Julien DUBOIS

POUR AMPLIATION  
CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

compte tenu de la

-Réception en Préfecture le 13/12/2022

-Publication en ligne le 13/12/2022

-Notification le

Le Maire,

Dominique DELAMARRE

Envoyé en préfecture le 13/12/2022

Reçu en préfecture le 13/12/2022

Affiché le

ID : 035-213501265-20221206-CNE22\_324-DE

### CET ACTE PEUT ÊTRE CONTESTÉ

Les voies de recours	Les délais
<p><b>Devant le Maire</b> .<i> Le recours gracieux</i></p> <p><b>Devant le Tribunal Administratif</b> .<i> Le recours contentieux</i></p>	<p>Si le <i>recours gracieux</i> est présenté dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte, le demandeur dispose, à partir du refus, express ou tacite, d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux devant le Tribunal Administratif.</p> <p>Le <i>recours contentieux</i> doit être présenté dans les deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte par voie postale ou par l'application Télérecours accessible par le site <a href="http://www.telerecours.fr">www.telerecours.fr</a> .</p>

# TARIFS LOCATIONS DE SALLES

		COMMUNE DE GUICHEN PONT-REAN (et VHBC à vocation intercommunale)				HORS COMMUNE DE GUICHEN PONT-REAN et HORS VHBC					
BATIMENT	SALLES	Cautions	<ul style="list-style-type: none"> <li>• ASSOCIATION (de la commune ayant signé la charte associative)</li> <li>• ETABLISSEMENT SCOLAIRE (de la commune)</li> <li>• ASSOCIATION de VHBC (à vocation intercommunale)</li> <li>• ELECTIONS (municipales, départementales, régionales)</li> </ul> <p><b>** Gratuité accordée pour 2 manifestations par an sur l'ensemble des salles</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• ENTREPRISE et CE (de la commune et de VHBC)</li> <li>• ETABLISSEMENT SCOLAIRE et ASSOCIATION (du territoire de VHBC)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• PARTICULIER (de la commune)</li> <li>PERSONNEL COMMUNAL HORS COMMUNE</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• ASSOCIATION + ETABLISSEMENT SCOLAIRE</li> <li>• ENTREPRISE + CE</li> <li>• CHAMBRE CONSULAIRE</li> <li>• ELECTIONS (autres que municipales, départementales et régionales)</li> <li>• Département</li> <li>• Région</li> </ul>					
				0h->12h	12h->24h	0h->12h	12h->24h	0h->12h	12h->24h		
				Tarif 75%	Tarif 75%	Tarif 75%	Tarif 75%	Tarif 100%	Tarif 100%		
HENRI BROUILLARD	1+2+3	760,00 €	2 x Gratuit** ensuite tarif 75%	260,00 €	350,00 €	260,00 €	350,00 €	347,00 €	466,00 €		
	1+2+3+CUISINE	1 050,00 €	2 x Gratuit** ensuite tarif 75%	328,00 €	414,00 €	328,00 €	414,00 €	437,00 €	552,00 €		
	Obsèques civiles*					220,00 €					
SALLE POLYVALENTE MAIRIE	Salle complète										
	1/2 salle										
LES HALLES				0h->12h	12h->24h	0h->12h (arrêt avant 22h)	12h->24h	0h->12h	12h->24h		
				Tarif 75%	Tarif 75%	Tarif 75%	Tarif 75%	Tarif 100%	Tarif 100%		
		618,00 €	3 x Gratuit** ensuite tarif 75%			353,00 €		454,00 €			
	Obsèques civiles*	618,00 €				220,00 €					
ESPACE GALATEE				0h->12h	12h->24h			0h->12h	12h->24h		
				Tarif 75%	Tarif 75%			Tarif 100%	Tarif 100%		
	Salle de spectacle + Hall + Cuisine	1 400,00 €	2 x Gratuit** ensuite tarif 75%	764,00 €	1 146,00 €			1 018,00 €	1 528,00 €		
	Hall + Cuisine	1 100,00 €	2 x Gratuit** ensuite tarif 75%	559,00 €	749,00 €			745,00 €	998,00 €		
				0h->6h	6h->12h			0h->6h	6h->12h		
				Tarif 75%	Tarif 75%			Tarif 100%	Tarif 100%		
	R1	170,00 €	2 x Gratuit** ensuite tarif 75%	57,00 €	113,00 €			76,00 €	150,00 €		
R2+R3	170,00 €	2 x Gratuit** ensuite tarif 75%	38,00 €	76,00 €			50,00 €	101,00 €			
R4	170,00 €	2 x Gratuit** ensuite tarif 75%	19,00 €	39,00 €			25,00 €	52,00 €			

\* Occupation réservée aux personnes mentionnées à l'article 2 du règlement du cimetière

Envoyé en préfecture le 13/12/2022

Reçu en préfecture le 13/12/2022

Affiché le

ID : 035-213501265-20221206-CNE22\_324-DE

BATIMENT	SALLES	Caution	<ul style="list-style-type: none"> <li>• ASSOCIATION (de la commune ayant signé la charte associative)</li> <li>• ETABLISSEMENT SCOLAIRE (de la commune)</li> <li>• ASSOCIATION de VHBC (à vocation intercommunale)</li> </ul>	Organismes publics ou assurant une mission de service public - Pays des Vallons de Vilaine		PARTICULIER (de la commune) PERSONNEL COMMUNAL HORS COMMUNE	Organismes privés - Toute utilisation	
				0h->6h	6h->12h		0h->6h	6h->12h
			Tarif	Gratuit	Gratuit		Tarif 100 %	Tarif 100 %
JOSEPHINE BAKER	Salle de réunion	105,00 €	Gratuit	12,00 €	25,00 €		26,00 €	53,00 €
JEAN-PIERRE LOUSSOUARN	Salle de réunion	105,00 €	Gratuit	12,00 €	25,00 €		26,00 €	53,00 €
MAISON DES ASSOCIATIONS	Salle de réunion	105,00 €	Gratuit	12,00 €	25,00 €		26,00 €	53,00 €

TARIFS COMMUNS A TOUTES LES SALLES :	Aide technique => Forfait 4h 252€
	Nettoyage s'il n'est pas réalisé => 72€ de l'heure
	Caution transpondeur 68 € et caution clé 20 €
	Cuisine Espace Galatée seule tarif unique => 200 €

	CONTRIBUTION VERTE		
	GRANDE	PETITE	(*)
	Repas - Loto - Apéritif Dinatoire	AG - Galette des rois - Spectacle - Conférence	Réunion simple (uniquement sur les salles de réunion de l'Espace Galatée)
<ul style="list-style-type: none"> <li>• ASSOCIATION (de la commune ayant signé la charte associative)</li> <li>• ETABLISSEMENT SCOLAIRE (de la commune)</li> <li>• ASSOCIATION de VHBC (à vocation intercommunale)</li> </ul>	30,00 €	15,00 €	Gratuit
<ul style="list-style-type: none"> <li>• ENTREPRISE et CE (de la commune et de VHBC)</li> <li>• ETABLISSEMENT SCOLAIRE et ASSOCIATION (du territoire de VHBC)</li> </ul>	30,00 €	15,00 €	
PARTICULIER (de la commune)	15,00 €	15,00 €	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• ASSOCIATION + ETABLISSEMENT SCOLAIRE (hors commune et VHBC)</li> <li>• ENTREPRISE et CE (hors commune et VHBC)</li> <li>• CHAMBRE CONSULAIRE</li> </ul>	30,00 €	15,00 €	
ELECTIONS	30,00 €	15,00 €	

1 jour = 1 manifestation = 1 contribution verte

Une association qui reverserait l'intégralité des bénéfices de sa manifestation à une association caritative se verrait exonérée de la contribution verte pour la date de la manifestation concernée.

Pour rappel, l'Espace Galatée ne peut pas être loué par des particuliers.